

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 09/11/2016 portant création de la mention Animation sociale du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 17/02/2021,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
BP4976210001	Monsieur	ABDOU SAID	Idrissa Ben	10/04/1991	Mirontsi - Anjouan
BP4976210002	Madame	ABDOUL OIHABI	Mariama	22/08/1985	Dzaoudzi
BP4976210003	Madame	AHAMED	Djazmia	04/03/1998	Mamoudzou
BP4976210004	Monsieur	AHAMED	Djelane	03/05/1992	Magnassini
BP4976210005	Monsieur	DAROUECHI	Ambassi	19/08/1991	Tsingoni
BP4976210006	Monsieur	GALLEY	Simon	27/10/1996	Verdun
BP4976210007	Madame	HAMADA	Toiymina	02/10/1987	Mamoudzou
BP4976210008	Madame	HIDACHI	Boueni, Roumani	07/12/1991	Sada
BP4976210009	Madame	MOHAMED	Chaima	20/12/1997	Chomoni Oichili
BP4976210010	Madame	MOHAMED BEN YAHAYA	Saydat	26/10/1990	Mamoudzou
BP4976210011	Madame	NASSILA	Zoubeda	31/10/1964	Moroni

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

BP4976210012	Madame	OUSSENI	Nourdasmine	01/01/1996	Vouani
BP4976210013	Monsieur	SAID-HALIDI	Houmaïdi	20/02/1996	Chiconi
BP4976210014	Madame	YOUSOUUF	Faouza	27/06/1990	Bandrele

Article 2.- Le recteur de région académique de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 14/04/2021

Pour le recteur de région académique de Mayotte et par délégation,

DRAJES

Madeleine DELAPERRIERE